



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 12 décembre 2019

Délibération n°2019-140

Date de convocation :
27 novembre 2019

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage
du : 16 décembre 2019 au 16
février 2020

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Secrétaire de séance :
Mme Le Meur Marie

Le procès-verbal de la séance du
7 novembre 2019 est adopté à 32
voix pour (Mme Marrec Sonia
n'étant pas arrivée au moment du
vote)

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 12 décembre 2019 à 19 heures, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 27 novembre 2019 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André Fidelin, Maire.

Étaient présents :

M Fidelin André, Mme Lemonnier Michelle, M Besombes François, M Quillivic Bruno, Mme Baqué Maguy, M Bigot Marc, Mme Creton Françoise, M Flao René, M Malléjacq Éric, M Échivard Alain, M Allot Yann, M Hennion Philippe, Mme Le Nouène Marie-Christine, M Robin Fabrice, Mme Razer Josette, Mme Guillou Valérie, Mme Huet-Moncelet Marie-Laure, Mme Marrec Sonia, Mme Cremers Annie, M Stéphane Jean-Paul, Mme Pezennec Andrée, Mme Duigou Jacqueline, M Cornuau Dominique, Mme Le Meur Gaël, M Drouglazet Claude, Mme Ziegler Nicole, Mme Jan Marianne, M Le Bras Antony, M Bonneau Pierre-François, Mme Le Meur Marie.

Pouvoirs :

M Calvarin Xavier donne pouvoir à M Hennion Philippe
M Nicolas Alain donne pouvoir à M Fidelin André
Mme Ahajri Nadia donne pouvoir à M Besombes François

Objet : Aménagement du quartier de la Gare
Bilan de la concertation préalable

M Marc Bigot, adjoint au Maire, expose :

La ville de Concarneau et la SAFI travaillent depuis plusieurs mois sur le projet d'aménagement du quartier de la Gare.

Conformément à l'article L103-2 et suivants du code de l'urbanisme, le conseil municipal du 20 septembre 2018 a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à l'aménagement du quartier.

Pour rappel, les objectifs du projet visent à :

- Maîtriser l'urbanisation de ce nouveau quartier et permettre le renouvellement de la population,
- Assurer la requalification d'une friche urbaine,
- Proposer une grande diversité de logements en proximité du centre-ville et une mixité d'offre à travers les typologies proposées (accession, locatif, locatif social, accession sociale...),
- Offrir des espaces publics de qualité (jardins, cheminements doux...),
- Permettre un stationnement conséquent pour la population touristique et locale,
- Proposer un développement urbain innovant et réaliser le projet dans le cadre d'une démarche participative et « durable » en cohérence avec les documents de planification et de développement durable (Agenda 21 de Concarneau notamment).

Pour répondre à ces objectifs, la concertation engagée avait pour ambition de :

- Faire participer et recueillir les besoins des parties prenantes sur les différentes thématiques,
- Les impliquer dans le processus de conception,
- Faciliter l'appropriation du nouveau quartier par les riverains et usagers, actuels et futurs.

Les modalités de concertation fixées étaient les suivantes :

- Organisation de réunions de présentation du projet et d'ateliers de concertation,
- Réalisation d'une exposition présentant la démarche et les grandes orientations du projet,

- Réunion publique permettant d'exposer les choix envisagés à l'issue des ateliers de concertations,
- Mise à disposition d'un dossier de présentation et d'un registre afin de recueillir les observations du public,
- Quinze jours avant le début de la concertation, le public sera informé du démarrage de la démarche par voie de presse et annonce sur le site internet de la ville de Concarneau,
- A l'issue de cette concertation, un bilan sera arrêté par le conseil municipal et rendu public.

La concertation a démarré le 1^{er} décembre 2018 et s'est achevée le 8 septembre 2019.

L'ouverture de la concertation a été annoncée par voie de presse et sur le site internet de la Ville, le 14 novembre 2018. Des affiches ont été distribuées dans les boîtes aux lettres des riverains du quartier de la Gare.

Plusieurs temps de concertation ont été organisés :

- Un 1^{er} atelier citoyen « visite urbaine » le 1^{er} décembre 2018 ouvert à tous et permettant la prise de connaissance du projet d'aménagement et de recenser les usages et perceptions du site.
- Un 2^{ème} atelier citoyen le 27 février 2019 avec un groupe d'habitants inscrits à la fin du 1^{er} atelier, permettant de recueillir les avis sur 3 scénarios de circulation, une esquisse du plan de composition et la définition des îlots bâtis.
- Un 3^{ème} atelier citoyen le 14 mai 2019, avec le même groupe d'habitants pour échanger et recueillir les avis sur le projet d'aménagement des espaces publics et les thématiques liées au développement durable.
- Une réunion publique de présentation du projet le 2 juillet 2019 suite aux études et ateliers de concertation réalisés.
- Une exposition « *une histoire, une démarche, un projet* » du 9 août 2019 au 8 septembre 2019 dans le hall d'accueil de la mairie et sur l'ancien bâtiment voyageurs de la Gare.
- Un registre d'observations et un dossier de présentation ont été mis à disposition du public dès l'ouverture de la concertation. Le dossier de présentation était mis à jour au fur et à mesure des avancées de l'étude. Une vingtaine de contributions a été enregistrée au registre.
- Une page sur l'aménagement du quartier de la Gare a été ouverte sur le site internet de la Ville, avec mise en ligne des documents d'études, supports de présentation et compte-rendus des ateliers de concertation.
- Diverses publications dans la presse locale et dans le magazine municipal « Sillage » de janvier 2019 ont permis d'informer les habitants sur le projet.

Un bilan de la concertation détaillé est joint en annexe de la présente délibération.

Cette concertation a été très riche d'échanges entre la commune, l'aménageur, les concepteurs, les habitants et riverains.

Elle a montré l'intérêt du public pour ce projet de cœur de ville et pour une transformation du site allant vers sa densification, sa mixité sociale et fonctionnelle, ses espaces publics, sa desserte et sa gestion du stationnement.

Les échanges ont ainsi permis de conforter certaines propositions ou au contraire d'en infléchir d'autres :

- ouverture d'un accès au Nord et propositions de solutions pérennes afin de sécuriser les flux à venir sur le quartier Kerambrigant (projets en cours de réflexion par la ville).
- travail sur certaines typologies de logements pour limiter les impacts visuels avec les constructions existantes notamment par rapport à la rue des Jardins et sur les collectifs de la frange Est.

Cette concertation a permis d'éclairer la ville et l'aménageur sur les préoccupations soulevées par le projet. Avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, il va s'agir de poursuivre l'avancement du projet dans ce sens.

La concertation se poursuivra au-delà du cadre de cette concertation préalable avec des réunions publiques d'information qui seront proposées à chaque grande étape du projet. La page actuelle du site internet de la ville consacrée au projet d'aménagement sera également mise à jour.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 27 novembre 2019,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **26 voix POUR**
7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU)
(Mme JAN, M DROUGLAZET)

- Décide d'approuver le bilan de la concertation préalable à l'aménagement du quartier de la Gare ci-annexé conformément aux dispositions de l'article L103-2 du code l'urbanisme,
- Décide de poursuivre la mise en œuvre du projet d'aménagement du quartier de la Gare,

A Concarneau, le 16 décembre 2019

Le Maire,
André FIDELIN



16/12/2019